

Le journal du Syndicat du personnel des transports

N° 15

15 septembre  
2016

# contact.sev

tél. 031 357 57 57, fax 031 357 57 58, e-mail: [contact@sev-online.ch](mailto:contact@sev-online.ch), Internet: [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch)

Abonne-toi dès maintenant à la newsletter de [contact.sev](http://contact.sev):  
[sev-online.ch/fr/newsletter](http://sev-online.ch/fr/newsletter)



Manifestation nationale le 10 septembre

## «AVSplus, notre bonus»: 20 000 personnes dans la rue



Un bon millier de membres du SEV et ses sympathisants ont manifesté en faveur d'AVSplus. Une mobilisation exemplaire en vue d'un oui le 25 septembre!

## EN VITESSE

## Un pas dans la bonne direction

Après les errements du Conseil fédéral avec le système des contingents, la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) a osé se lancer et faire enfin une proposition pour la mise en œuvre de l'article constitutionnel 121a (initiative «Contre l'immigration de masse») qui soit compatible avec les Accords bilatéraux.

Par le passé, les contingents ont eu pour conséquence le travail au noir et la précarisation des conditions de travail. De plus, ils sont en contradiction avec les Accords bilatéraux. Avec l'obligation de communiquer les postes vacants, la commission a fait un pas dans la bonne direction. De nombreux pays européens, comme la Belgique, le Luxembourg, la Suède et d'autres encore ont déjà fait des expériences positives avec cette mesure. Les chômeurs et chômeuses défavorisés, par exemple en raison de leur âge, dans leurs recherches d'un emploi sont les premiers à en profiter. L'USS ne comprend toutefois pas pourquoi cette obligation n'entrera pas en vigueur immédiatement et sur la durée, mais uniquement si les chiffres de la migration atteignent un certain niveau. Car en Suisse, on n'a pratiquement jamais compté autant de personnes à la recherche d'un emploi qu'aujourd'hui...

## Le personnel veut des explications

Le Conseil fédéral vient de publier d'excellentes projections pour 2016: un excédent de 1,7 milliard de francs au lieu d'un déficit de 500 millions. Le budget 2017 est aujourd'hui connu, mais le Conseil fédéral s'obstine à faire des économies sur le personnel. L'an prochain, les collaboratrices et collaborateurs de la Confédération pourraient bien à nouveau se voir refuser une augmentation salariale et subir une nouvelle coupe. Gros débat en perspective.

Début de la campagne de prévention contre le suicide « Parle des idées suicidaires. Parler peut sauver »

## Le SEV et les CFF ensemble contre le suicide

**Le nombre de suicides en Suisse est en recul, mais les suicides sur les rails sont en augmentation. Les CFF lance une campagne à laquelle le SEV participe.**

Durant longtemps, parler des suicides sur les rails était un sujet tabou; on craignait « l'effet Werther », du nom d'un roman de Goethe, « Les Souffrances du jeune Werther » qui, à sa parution, avait engendré toute une vague de suicides.

« Papageno » au lieu de « Werther »

Le point de vue des spécialistes a maintenant changé, comme l'a souligné devant les médias le médecin Matthias Jäger de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich. On parle maintenant d'un effet contraire, « l'effet Papageno » qui vient de l'opéra de Mozart, « La flûte enchantée », dans le-

RIE III

## Le référendum contre l'imposition des entreprises a abouti! La récolte continue

**Le référendum contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises a abouti avec plus de 60 000 signatures récoltées. D'ici à la fin du délai, la récolte se poursuit pour atteindre le maximum de paraphe. Référendum à télécharger sur le site internet du SEV.**

Le référendum contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises touche à sa fin: une large alliance constituée du PS, des Verts, de la JS, des Jeunes Verts, de SolidaritéS, du PST-POP, de l'Union syndicale suisse (USS), d'Unia, du SEV, de Syndicom, du SSP, de l'APC, du SIT, et d'Attac a récolté jusqu'ici (presque un

quel Papageno est sauvé du suicide par de bonnes paroles. C'est exactement l'effet que vise cette campagne lancée par les CFF et le canton de Zurich, en collaboration avec d'autres partenaires: celui qui a des idées suicidaires doit en parler car il y a des individus qui écouteront et apporteront leur aide. Celui qui se rend compte qu'une personne de son entourage a un drôle de comportement, qui peut donner à penser qu'il pourrait passer à l'acte, devrait aborder le sujet. « Parler peut sauver », c'est justement le nom de la campagne à laquelle le SEV participe.

Ne pas se contenter de regarder, mais parler

La cheffe de la communication des CFF Kathrin Amacker a expliqué qu'il y a une légère tendance à l'augmentation des cas depuis un certain temps. L'année dernière, il y a eu 120 cas sur le réseau des CFF, à savoir un tous les trois jours. De-

puis 2012, l'entreprise est active dans la prévention; elle a dès le départ deux entrées: « Je traverse une crise » et « Je m'inquiète pour quelqu'un ». On trouve aussi directement les numéros d'urgence, à savoir le 143 pour les adultes et le 147 pour les jeunes. L'Office fédéral de la santé publique soutient et accompagne cette campagne, qui doit se poursuivre jusqu'en 2018. Le public cible est clairement constitué des personnes traversant une période difficile, passagère, qui tout à coup développent des idées suicidaires. Mais il existe aussi, c'est évident, des êtres humains qui ont longuement réfléchi avant de passer à l'acte, a souligné Thomas Heiniger, conseiller d'Etat zurichois.

Le SEV a ses propres préoccupations

La décision du SEV de prendre part à cette campagne n'a pas été contestée à l'interne. Lors

comme 20 minutes ou la NZZ. En cliquant sur la page web, on a dès le départ deux entrées: « Je traverse une crise » et « Je m'inquiète pour quelqu'un ». On trouve aussi directement les numéros d'urgence, à savoir le 143 pour les adultes et le 147 pour les jeunes. L'Office fédéral de la santé publique soutient et accompagne cette campagne, qui doit se poursuivre jusqu'en 2018. Le public cible est clairement constitué des personnes traversant une période difficile, passagère, qui tout à coup développent des idées suicidaires. Mais il existe aussi, c'est évident, des êtres humains qui ont longuement réfléchi avant de passer à l'acte, a souligné Thomas Heiniger, conseiller d'Etat zurichois.

Le SEV a ses propres préoccupations

La décision du SEV de prendre part à cette campagne n'a pas été contestée à l'interne. Lors

d'une séance de comité, les présidents centraux de différentes sous-fédérations se sont exprimés sur le sujet. Hans-Ruedi Schürch, du personnel des locomotives et représentant de ceux qui sont le plus directement touchés, a évoqué la difficulté des mécanos à se remettre d'un tel événement. Il a différencié ce genre de suicides des autres, qui n'impliquent jamais une personne tierce de la même manière, le mécano devenant le « bourreau », malgré lui. Heureusement, actuellement, le personnel des locs est bien accompagné mais chaque suicide évité évite des souffrances. Les revendications viennent aussi d'autres groupes professionnels, comme le personnel des trains, confronté à ces accidents, et qui demande un traitement égal aux mécanos, afin d'éviter des conséquences psychologiques. Les membres des sous-fédérations Travaux et TS sont aussi directement concernés; les pre-



Illustration de la campagne: un tel vide qui ne devrait pas exister.

miers doivent nettoyer le lieu de l'accident et les seconds doivent nettoyer les véhicules impliqués. Pour le SEV, il est dès lors important que cette

campagne ait également un effet à l'interne, puisque chaque cas de suicide laisse des victimes au sein de l'entreprise.

Peter Moor/Hes

## ÉDITO

Le SEV s'engage activement dans la campagne nationale contre le suicide. La raison en est simple: dans les transports publics, quasi tous les groupes professionnels souffrent lorsque des personnes désespérées mettent fin à leur vie sous un train (ou sous un tram, sous un bus). On sait que chaque mécanicien-ne doit compter sur le fait qu'il ou elle vivra cela au minimum une fois dans sa carrière. Leur formation les y prépare. Mais est-il vraiment possible de s'y préparer?

Contrairement au personnel des locomotives, dont la souffrance est devenue un sujet de discussion depuis quelques années, on ne parle quasi jamais de tous les autres, qui sont aussi confrontés aux suicides sur



les rails: l'agent-e de train est la première personne sur les lieux. Suivent de nombreux collègues à qui on fait appel et, au final, le personnel de l'en-

« Disons-le de préférence une fois de trop que pas assez: « Sans toi, notre vie n'a pas de sens! » »

Peter Moor, rédacteur contact.sev

retien. Tous sont aussi concernés. Ce sont des expériences affreuses, racontées par ces employé-e-s qui par exemple ont dû nettoyer les véhicules qui ont écrasé un être humain.

La souffrance touche bien sûr bien encore plus fortement les proches de la personne qui s'est enlevé la vie. Mais elle touche aussi tous ceux qui ont été impliqués sans connaître cette personne. Ce sont des expériences traumatisantes pour tous ceux qui les vivent. Des expériences qui empêchent de dormir et qui peuvent rendre malade.

C'est pour toutes ces raisons que le SEV a décidé de prendre part à cette campagne impulsée par les CFF, qui, outre le fait d'éviter les douleurs et les deuils, voit également un intérêt opérationnel (légitime) à ce qu'il n'y ait plus de suicide sur les rails.

Pour nous, c'est plus simple: il en va uniquement des êtres humains. Si des suicides peuvent être évités avec cette campagne, c'est mieux pour tout le monde. Environ 80 % des personnes ayant pu être stoppées dans leur acte n'ont plus retenté de mettre fin à leur vie par la suite et continuent à vivre, comme nous tous.

Parler peut sauver: c'est aussi une demande, celle de ne pas prendre la fuite quand on se rend compte que quelqu'un va mal. Chacun et chacune d'entre nous se doit de veiller sur les personnes qui l'entourent.

Les individus désespérés et dépressifs pensent rendre service à leurs proches en disparaissant. Parler peut sauver. Disons-le de préférence une fois de trop que pas assez: « Sans toi, notre vie n'a pas de sens! »

c-vbo



TROP C'EST TROP!  
RIE III  
NON

mois avant le délai de fin de récolte) plus de 60 000 signatures. Une bonne partie de la RIE III n'est pas transparente, voire délibérément opaque, mais une chose est claire: les conséquences financières sont gigantesques. Grâce au référendum, les votant-e-s pourront se prononcer sur cette arnaque faite aux salarié-e-s et à la classe moyenne.

Au moins 2,7 milliards de perte La réforme de l'imposition des entreprises III prétend abolir les privilèges fiscaux, mis au ban par la communauté internationale. En réalité, beaucoup de nouvelles niches fiscales ont été offertes aux grandes entreprises et aux gros actionnaires. A la place de viser une acceptation internationale, la Suisse se rend à nouveau attaquable et vulnérable. A cause d'instruments compliqués, les

pertes sont imprévisibles: une perte minimale de 2,7 milliards est confirmée à cause des nouvelles niches fiscales, mais cela pourrait coûter bien plus cher. Les cantons vont perdre des centaines de millions, que les maigres compensations versées par la Confédération ne diminueront que faiblement. Les villes et les communes seront encore plus perdantes, car aucune compensation n'a été prévue pour compenser leurs pertes. In fine, ce sont les salarié-e-s qui devront passer à la caisse, sous forme d'augmentations d'impôts, de nouvelles taxes, de diminution de prestations publiques et de suppression d'emplois publics.

Les citoyen-ne-s trompé-e-s

La RIE II était déjà une arnaque. Le Tribunal fédéral lui-

même a jugé que les citoyennes et citoyens avaient été trompé-e-s par la campagne menée lors de la votation sur cette réforme en 2008. A l'époque déjà, les conséquences de l'acceptation de cette réforme n'avaient pas été correctement expliquées. Le fait que la RIE III, avec ses nombreuses lacunes, soit totalement opaque et incompréhensible est une manœuvre calculée et voulue: les citoyennes et citoyens ne sont pas en mesure de reconnaître que la grande complexité de ce modèle crée un eldorado pour les grosses entreprises, leurs actionnaires, leurs conseillers fiscaux et les cabinets d'avocats.

Votation en février 2017 probablement

Les prochaines semaines per-

mettront de finaliser la phase de récolte, de validation et d'authentification des signatures, afin que le référendum puisse être déposé dans le délai imparti, à savoir le 6 octobre prochain. La votation sera probablement planifiée pour le 12 février déjà. L'alliance est très confiante sur le fait qu'une majorité de votant-e-s verront clair dans l'arnaque de la RIE III et qu'ils la rejeteront.

Le SEV poursuit le combat

Pour Giorgio Tuti, président du SEV, ce résultat partiel est une réussite, mais le combat ne fait que commencer: « Nous avons réussi à récolter les 50 000 signatures nécessaires en un court laps de temps, avec le trou estival qui plus est. C'est un immense succès contre une réforme qui vide les caisses des collectivités publiques. Le

SEV est particulièrement actif dans ce dossier et a récolté plus de 3500 signatures uniquement par le biais d'un encart dans contact.sev. Les transports publics seront touchés de plein fouet si cette réforme entre un jour en vigueur. Maintenant, il s'agit de récolter encore des signatures pour réaliser un résultat encore plus élevé et envoyer un signal encore plus clair à la population, ainsi qu'aux politiciens bourgeois qui concotent ces menus irresponsables. » La campagne n'a pas encore officiellement commencé, mais la récolte de signatures supplémentaires en fait indubitablement déjà partie. Signez et faites signer le référendum en le téléchargeant sur le site internet du SEV: www.sev-online.ch.

## Tout bouge, y compris la mobilité

Changement climatique, tournant énergétique, révolution numérique, mutations technologiques: quatre phénomènes significatifs avec lesquels nous coexistons pour le meilleur ou pour le plus inquiétant. Difficile d'en évaluer l'ampleur réelle et surtout les effets sur notre vie personnelle. D'autant que les spécialistes et autres experts ne nous facilitent pas la tâche, à force de se contredire. A chaque fois s'affrontent les alarmistes et les sceptiques, les esprits critiques et les tempéraments émotifs. De plus, les sources d'information réputées indépendantes et les réseaux d'influences plus ou moins manifestes diffusent des opinions difficiles à pondérer.

A cet égard, les prochaines votations fédérales sur l'économie verte (25 septembre) et sur la sortie programmée du nucléaire (27 novembre) démontrent s'il le fallait encore la complexité des problèmes liés aux transformations de notre environnement naturel, professionnel ou sociétal.

Comme si tout cela ne suffisait pas, voilà que resurgit l'hypothèse d'un vaste changement multidimensionnel, émise il y a tout juste 45 ans par un géographe américain nommé Wilbur Zelinsky: «La transition mobilitaire». Il s'agissait de la première vision d'un système dans lequel les processus technologiques et sociaux évolueraient non pas en parallèle mais en s'influçant mutuellement. Une hypothèse que nous pouvons vérifier

nous-mêmes. En y réfléchissant un peu, nous comprenons bien que la mobilité ne se développe pas seulement dans l'espace, comme tout déplacement plus ou moins lointain, mais aussi dans le temps, comme toute évolution plus ou moins rapide.

Plus profondément, la mobilité affecte aussi l'espace social et les temporalités de la vie professionnelle et personnelle. Zelinsky considérait la mobilité comme une caractéristique essentielle de la modernité. Vincent Kaufmann, qui tient également une chronique dans ce journal, associe aussi la mobilité à la réalité contemporaine. De fait, l'actualité met en évidence la multiplication des mouvements migratoires et des déplacements périodiques de plus en plus lointains ainsi que l'intensification des transformations à l'intérieur de la société. Ces dernières s'observent notamment dans le milieu du travail mais aussi sur les réseaux sociaux, dans les programmes de formation, les modèles économiques

et les méthodes de gestion. Tous ces déplacements géographiques et ces changements



sociaux, combinés avec les transitions environnementales et technologiques, induisent tout naturellement la perte de certains repères, une sensation d'instabilité générale, voire un sentiment d'insécurité.

A l'instar de la croissance économique, la «transition mobilitaire», à la fois géographique et sociale, est certes perçue comme une avancée et une libération mais aussi comme une sorte d'exagération dangereuse. Du temps où les voyages étaient difficiles et les progrès sociaux fragiles, tout mouvement faisait progrès. Aujourd'hui, on aspire à la proximité du terroir, à la vie de quartier, au ralentissement général, au «slow» plutôt qu'au «fast» à la cuisine comme pour les vacances.

Ce désir de repli se manifeste en politique aussi. La globalisation débouche sur la priorité locale, la libre circulation sur la préférence intérieure. Lorsque tout bouge autour d'eux, les citoyens réclament le calme. Réaction compréhensible pour autant qu'elle s'associe au refus de l'immobilisme, autrement dit du recul, rêvé par les conservateurs...

Yvette Jaggi

### Vente de billets par des tiers

## Les CFF se concentrent sur leurs propres canaux de distribution

**La tendance à l'achat de billets sur les canaux électroniques continue de s'affirmer et les CFF en profitent donc pour sabrer la vente de billets par des tiers...**

Les CFF ne poursuivront pas leur collaboration avec leurs

partenaires de distribution actuels «migrolino», «La Poste» et «Valora», ni avec les exploitants de gare privée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La part de ce canal par rapport aux ventes totales a accusé un recul constant ces dernières années. Cela, alors que les canaux de distribution électroniques des CFF affichent des

chiffres de vente en forte croissance: rien qu'en 2015, les ventes ont progressé de 40% par rapport à l'année précédente. Au total, 18 millions de billets ont été vendus en ligne ou sur un canal mobile l'an dernier. Ce qui réjouit évidemment les CFF...

L'entreprise se concentrera à l'avenir sur ses propres canaux

de vente et investira par exemple dans la transformation des Centres voyageurs fortement fréquentés. Avec leur clientèle, ils développent une nouvelle version de l'appli Mobile CFF afin d'en faire un assistant de voyage numérique.

**Le numérique à tout prix**

«Tout ça va dans le sens d'une

diminution des prestations pour les voyageurs, nous sommes donc déçus de ce genre d'annonce. On voit bien là que les CFF veulent absolument orienter leurs clients vers le tout numérique», explique Jürg Hurni, secrétaire syndical SEV.

comm. + SEV

La ZPV maintient ses critiques face au Swisspass

# Le Swisspass reste un sujet sensible

**Les CFF le qualifient de « clé de la mobilité » mais beaucoup voient encore rouge en parlant du sujet. Le personnel des trains lui adresse d'ailleurs un carton... rouge!**

Le Swisspass a été introduit le 1<sup>er</sup> août 2015, et ses débuts ont été difficiles. Diverses « maladies de jeunesse » ont réussi à énerver aussi bien les passagers que le personnel: de nombreux problèmes techniques lors du contrôle ainsi que la protection des données, totalement sous-estimée.

**Les problèmes du début ont été surmontés**

Après une année de fonctionnement, les CFF tirent un bilan positif, puisque les soucis de départ ont disparu: les données sensibles ne sont plus enregistrées et les problèmes techniques ont été résolus. « Ceci est correct, certes, mais le temps dévolu au contrôle a doublé. Dans un train rempli, il est quasi impossible de con-

trôler tous les voyageurs », explique Pascal Fiscalini, vice-président de la sous-fédération ZPV.

**Pas de temps pour un service à la clientèle de qualité**

Ces contrôles très prenants mettent les agent-e-s de train sous pression. Le service à la clientèle en pâtit. Le personnel des trains a bien d'autres responsabilités que le contrôle des billets. Ils sont les personnes de référence pour les passagers et doivent donc être présents pour eux et pouvoir leur donner les renseignements nécessaires. « Depuis l'introduction du Swisspass, c'est une chose difficile à réaliser », explique Fiscalini. A moins qu'il y ait davantage de personnel dans les trains, ce qui est une revendication de la ZPV auprès des CFF.

**« Des discussions pénibles »**

Une autre pierre d'achoppement: le fait que les voyageurs doivent remettre leur Swisspass au personnel des trains pour le contrôle. Selon Fiscalini, le personnel a reçu l'ins-

truction claire de prendre chaque Swisspass dans ses mains pour le scanner. Dès les débuts, ceci a engendré « des discussions pénibles avec certains voyageurs ». C'est ce qu'a écrit Andreas Menet, président central ZPV, dans un courriel destinée à Jeannine Pilloud, cheffe du Trafic Voyageurs aux CFF.

**Des déclarations contradictoires**

Après maintenant plus d'une année, les passagers se sont habitués à ce procédé. Mais Jeannine Pilloud a expliqué tout récemment au *Blick* que « les clients ne doivent pas forcément transmettre leur abonnement de main à main ». Comme s'il pouvait le garder pour le faire scanner... Cette déclaration contraste totalement avec les conditions fixées au personnel des trains. On peut d'ores et déjà prévoir « quelques discussions un peu pénibles »...

kt/Hes

## CARNET DE BORD

### Ce n'est que le salaire qui disparaît à la retraite!

Ma mère, lorsqu'elle a pris sa retraite, à 64 ans, a continué de se réveiller à 6 heures du matin. Après 2 ans, elle dormait un peu plus tard, elle avait perdu du poids; pourtant elle s'adonne toujours à l'une de ses passions, la cuisine. La plupart des retraités que je connais, tous en fait, ont pris leur retraite dès que cela a été possible, parfois un peu avant comme ces amis qui ont travaillé dans le bâtiment, et d'autres que leur niveau de revenu autorisait à se consacrer plus tôt à leur passion. Comme pour ma mère, l'empreinte du monde du travail est tellement forte qu'il leur faut du temps pour changer de rythme et s'installer dans leurs nouvelles activités. Regardez autour de vous: ils jardinent, font de la montagne, vont au théâtre ou en voyage, mais surtout toutes et tous ont des activités bénévoles. Secrétariat ou comptabilité pour une association, servir des repas à l'Armée du Salut, donner des cours de français pour les réfugiés, organiser des sorties pour leurs contemporains, garder leurs petits-enfants, faire des heures de présence à l'accueil d'un musée ou la lecture à des personnes plus âgées qui ne peuvent plus lire.

Je ne crois pas que les gens retraités que je connais sont des exceptions. Je ne peux pas l'exclure, mais les statistiques aussi sont claires: les personnes à la retraite ont énormément pour le « vivre ensemble ». Elles le font bénévolement, généreusement, puisque leur vie n'est plus contrainte à devoir la gagner. Elles sont libres de donner du temps et le consacrer à partager leurs connaissances. Bien entendu je connais aussi des gens qui poursuivent leur activité, parce qu'ils sont indépendants et ne voient pas de raison de s'arrêter, parce qu'ils sont en bonne santé.

J'en connais tout de même plus qui n'en peuvent plus parce qu'ils ont travaillé dur toute leur vie et que le corps et l'esprit qu'ils ont si bien sollicité, aspirent si ce n'est à du repos, au moins à un changement de rythme. Je ne sais pas ce que je choisirai lorsque le temps sera venu, mais ce qui est sûr c'est que l'assurance vieillesse et survivants, l'AVS, est une conquête sociale de nos grands-parents dont je refuse la remise en question. Beaucoup, parmi les plus pauvres en Suisse, n'ont que l'AVS pour vivre, l'augmenter est une nécessité pour qu'ils ne basculent pas dans l'indigence. Il faut se rappeler la misère que l'AVS a permis d'enrayer: certains retours en arrière ne sont pas possibles. L'argument des caisses vides est un épouvantail: avant même sa mise en place (entrée en vigueur en 1948, elle n'est pas même centenaire!), on disait déjà qu'il ne serait pas possible de la financer, pourtant cela n'a jamais été une réelle question car on dispose d'instruments et de possibilités pour assurer son financement.

Que nous soyons tous floués dans le domaine des caisses de pension est déjà une amère réalité quant à la redistribution des bénéfices du travail, mais que l'on touche à la seule vraie assurance solidaire (l'AVS est plafonnée) en obligeant ceux qui en ont le plus besoin à travailler plus longtemps est irresponsable. Soit dit en passant, cela fait bien longtemps que l'on licencie les ouvriers âgés – on est âgé pour le monde du travail manuel dès 55 ans... – au prétexte qu'ils coûtent trop cher ou qu'ils ne sont plus rentables.

Quant à relever l'âge des femmes au prétexte de l'égalité, il y a de quoi rire. L'égalité n'est toujours pas acquise – et je ne parle pas de la capacité à courir le 100 mètres en moins de 10 secondes, ce dont la plupart des hommes sont également incapables... – ni dans le partage des tâches, ni dans la possibilité pour les femmes et les hommes de pouvoir choisir de s'occuper des enfants et d'avoir une vie professionnelle épanouissante. La seule solution est bien de fixer l'âge de la retraite pour tous à 64 ans. Pour cette assurance-là, nous devons nous battre dans et hors des urnes, d'une part pour la revaloriser de 10 %, ensuite pour que son modèle de solidarité ne soit pas mis à mal et serve de modèle à de nouvelles assurances sociales (dentaires par exemple).

Valérie Solano



Deux professeurs ont publié récemment une étude sur la protection en cas de grève licite en Suisse



Jean-Philippe Dunand



Pascal Mahon

## Dossier « chaud » recherche compromis

*C'est sur mandat de la Confédération que les professeurs Jean-Philippe Dunand et Pascal Mahon ont abordé la problématique de la protection en cas de grève licite, après avoir publié l'an dernier une étude sur la protection accordée aux représentants des travailleurs. Ce second volet s'inscrit dans le cadre de diverses plaintes auprès de l'OIT (Organisation internationale du travail), dont celle du SSP liée à la grève à l'Hôpital de la Providence à Neuchâtel, ainsi que celles, plus anciennes, de l'USS.*

■ **contact.sev:** Votre étude vient d'être publiée. A quand une protection plus importante pour les travailleurs grévistes?

**Jean-Philippe Dunand:** La commission responsable du dossier à la Confédération, la commission tripartite pour les affaires de l'OIT, en a pris connaissance et va maintenant organiser des séminaires de discussion, ce qui est assez inhabituel. Nous y serons présents, ceci dès janvier 2017. Donc il faudra encore patienter...

■ **Quelles sont vos conclusions?**

J.-P.D.: Il semblerait qu'une protection des travailleurs avec indemnité maximale de douze mois serait de nature à satisfaire l'OIT, qui veut que l'effet dissuasif soit plus fort, donc que la sanction soit plus coûteuse pour l'entreprise. Il s'agirait là d'un bon compromis. Cette sentence serait fixée par un juge, qui doit tenir compte de l'ensemble des circonstances. Ainsi, une indemnité de douze mois de salaire serait la sentence maximale. Or, une telle réforme est

pour l'instant combattue par le patronat.

■ **Pourquoi les patrons sont-ils contre cette solution?**

**Pascal Mahon:** Les représentants patronaux estiment que la protection accordée, à savoir une indemnité correspondant à six mois de salaire, est suffisante. Les douze mois proposés par la Confédération se heurtent notamment aux

« L'OIT estime que l'indemnité de maximum six mois de salaire n'est pas suffisante, comparé aux standards internationaux. »

patrons des entreprises de petite taille, pour qui de telles indemnités seraient apparemment difficiles à assumer.

■ **Et quelle est la position des syndicats?**

Les syndicats exigent une protection plus étendue, comprenant la réintégration dans l'entreprise et l'annulation du licenciement, ce dont les patrons ne veulent pas entendre parler. Et l'OIT estime que l'indemnité de maximum six mois de salaire n'est pas suffisante, comparé aux standards internationaux.

■ **Il en va également des droits fondamentaux, n'est-ce pas?**

P.M.: Oui, la liberté syndicale

se heurte à la liberté économique et contractuelle. On ne peut pas empêcher les employeurs d'engager et de licencier qui ils veulent.

■ **Vous avez donné d'autres pistes à la Confédération.**

P.M.: Nous avons indiqué par exemple la possibilité d'élaborer une protection selon l'âge, plus étendue pour les travailleurs d'un certain âge

que pour les jeunes, étant donné qu'il est, en Suisse, nettement plus difficile de retrouver du travail à partir de 50 ans environ. Mais cette protection pourrait également avoir des effets pervers, avec des employeurs qui licencieraient avant la date fatidique.

J.-P.D.: Nous avons aussi soulevé une autre idée, qui consiste à élargir les pouvoirs des partenaires sociaux et renforcer ainsi le partenariat social. A l'heure actuelle, le droit suisse encadre et limite fortement le droit de négociation. De plus, nous avons évoqué une autre manière de protéger le travailleur, qui consiste à ordonner la publication du jugement définitif constatant le licenciement

abusif et/ou les discriminations syndicales.

■ **Cela peut durer encore longtemps avant d'avoir une proposition votée par le Parlement? La plainte déposée par l'USS date de 2003 déjà.**

J.-P.D.: Oui, si les partenaires sociaux et les milieux politiques ne trouvent pas de compromis satisfaisant, la situation pourrait perdurer. Mais l'OIT reviendra forcément à la charge et demandera à la Suisse où on en est dans le dossier.

■ **L'OIT était intervenue notamment suite à la plainte du SSP liée aux licenciements qui ont suivi la grève à la Providence\*. Quelle est la marge de manœuvre de l'OIT dans ce genre de cas?**

P.M.: L'OIT peut faire des observations mais ne peut pas donner des sanctions. Le droit n'est pas impératif (= pas d'obligation formelle de suivre les recommandations). Par contre, ce n'est pas le cas de la CEDH (Cour européenne des droits de l'homme), qui elle peut condamner un pays, de manière impérative. Mais cela n'a encore jamais été le cas avec la Suisse. C'est d'ailleurs une voie qui est étudiée de près par les syndicats. Re-



Les deux professeurs dans leurs locaux de la Faculté de droit de Neuchâtel.

courir à la Cour européenne pourrait forcer la Suisse à modifier son droit du travail. Dans l'affaire de la Providence, la procédure civile n'est pas terminée. On ne sait pas encore si les licenciements seront jugés abusifs ou non.

■ **Comment détermine-t-on si un licenciement est abusif ou non?**

P.M.: Dans les cas qui nous intéressent ici, à savoir les grévistes et les représentants des travailleurs, il y a une possibilité que le licenciement soit jugé abusif si la grève était licite. Il y a cependant pas mal d'interprétations possibles et le licenciement peut très bien être jugé non abusif, l'employeur évoquant par exemple des raisons économiques. Il faut souligner qu'il est toujours difficile de trancher entre licenciement non abusif et abusif. Si la grève était illicite par contre, il n'y a pas de tergiversation: le licenciement inter-

vient, sans suite aucune.

■ **En Suisse, on parle beaucoup de la paix du travail. Quelques explications?**

P.M.: En cas de paix du travail, à savoir lorsqu'il existe

une convention collective de travail (CCT), le personnel, en signant la CCT, renonce à faire la grève pour tout ce qui est réglé dans cette CCT. Pour le reste, il n'y a pas d'interdiction de faire la grève, à moins que la CCT stipule que l'obligation de paix est absolue.

■ **Comment détermine-t-on si une grève est licite ou illicite?**

P.M.: Selon l'article 28 de la Constitution fédérale, la grève est l'ultima ratio des travailleurs dans leurs récriminations face à l'entreprise. On

peut y avoir recours uniquement si on a épuisé toutes les autres possibilités de négociations. C'est un point qui donne toujours matière à interprétation. Autre condition: la grève doit être portée par

« Nous avons évoqué une protection selon l'âge, plus étendue pour les travailleurs d'un certain âge que pour les jeunes. »

un syndicat (ce qu'on appelle la caution syndicale) et doit être proportionnée (raisonnablement limitée dans le temps, pacifiste, etc.).

■ **Il y a certainement des pays exemplaires en matière de protection des travailleurs.**

J.-P.D.: Quasi tous les pays accordent des protections spécifiques mais qui sont de natures très variées. Il n'y a pas vraiment d'exemple type à suivre. Il est sûr que la Suisse se situe dans les pays libéraux en la matière, avec une

protection relativement faible des employés.

P.M.: Les Italiens par exemple ont décidé d'octroyer une protection variable en fonction de la taille de l'entreprise. Si l'unité de production dépasse 15 personnes, l'entreprise doit réengager l'employé s'il s'avère que son licenciement était abusif. Si l'unité de production est plus petite, la sanction n'est que financière. Cela a eu pour effet que les entreprises ont organisé des divisions des unités de production pour éviter de réintégrer le personnel licencié.

■ **Quel était exactement votre mandat et quel en est l'historique?**

J.-P.D.: Il faut savoir que la volonté de renforcer le droit suisse en matière de protection contre le licenciement est présente depuis plusieurs années. En 2010, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet dans lequel il proposait notamment d'augmenter le maximum de l'indemnité pour

licenciement abusif de six à douze mois. Au vu des avis très divergents mis en évidence lors de la consultation, le Conseil fédéral a décidé de suspendre le projet. La Confédération, ou plus exactement le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) et l'OFJ (Office fédéral de la justice) nous ont sollicités afin d'établir si le droit suisse est conforme ou non aux normes internationales comme la Convention européenne des droits de l'homme CEDH et les Conventions de l'OIT ratifiées par la Suisse.

Propos recueillis par  
Henriette Schaffter

\* Suite à la dénonciation de la CCT par l'Hôpital de la Providence, 22 employé-e-s étaient entré-e-s en grève. Ces 22 personnes ont reçu leur lettre de licenciement avec effet immédiat à la suite de leur refus de réintégrer leur poste de travail.

### BIO

**Jean-Philippe Dunand** est né à Genève et y a effectué ses études de droit, son brevet d'avocat puis son doctorat. Il enseigne depuis 1999, à l'Université de Genève tout d'abord puis à l'Université de Neuchâtel. Il est spécialisé en droit romain, en histoire du droit et en droit suisse du travail.

**Pascal Mahon** est également licencié et docteur en droit. Il enseigne depuis 1990 dans les Universités de Lausanne et Neuchâtel. Il a été vice-recteur de l'Université de Neuchâtel de 2012 à 2016. Sa spécialisation: le droit constitutionnel suisse et

comparé.

Ils sont tous les deux à la tête du Centre d'étude des relations du travail et ont cosigné les deux études publiées en 2015 (protection accordée aux représentants des travailleurs) et 2016 (protection en cas de grève licite). Ces documents peuvent être téléchargés sur le site de l'OFJ, en tapant « protection grève licite » dans le moteur de recherche.

Ils ont publié également un « Commentaire du contrat de travail », qui peut être commandé sur le site [www.publications-droit.ch](http://www.publications-droit.ch)

Repoussée de juin à fin août, la plate-forme de discussion n'a pas permis d'amélioration

# Statu quo aux Officine

**Les réunions de mai et juin avaient laissé entrevoir des éclaircies concernant l'emploi aux ateliers industriels de Bellinzone. La dernière rencontre en date n'a pas confirmé les espoirs...**

Les attentes à l'encontre de la réunion convoquée par le médiateur Franz Steinegger étaient très élevées, du moins du côté des représentants du personnel, de la Cope et des syndicats. Ce d'autant plus que les requêtes présentées étaient soutenues par le Conseil d'Etat. Deux de ses représentants étaient d'ailleurs présents lors de la rencontre, Christian Vitta et Claudio Zali. L'annonce de leur présence avait d'ailleurs poussé les CFF à repousser l'échéance afin de mieux se préparer...

Tout était réuni pour que la séance soit constructive et concrète. Hélas, les attentes ont été douchées. En effet, pas de pas en avant, après l'accord de mai sur le moratoire concernant les restructurations et les effectifs du personnel, ainsi que l'annonce, en juin, de travaux d'assainissement sur les Flirt.

## Pas suffisamment de travail

Ce dernier mandat avait été ac-



Standing ovation pour Gianni Frizzo, pour l'ensemble de son œuvre durant les 38 ans aux CFF.

cueilli avec enthousiasme en raison des compétences requises, mais il ne suffit pas à compenser la perte de commandes de CFF Cargo, qui a octroyé d'importants mandats ailleurs. Les volumes de travail prévus pour les prochaines années – outre qu'ils sont clairement inférieurs aux promesses faites lors de la signature de l'accord sur le centre de compétences – sont clairement insuffisants pour le maintien du niveau d'emploi actuel. On peut donc craindre d'autres conséquences que seul le moratoire permet d'éviter jusqu'à maintenant. Ce moratoire ne devrait

toutefois pas être une fin en soi, mais une bouée devant permettre de préserver la production, tout en utilisant cette période pour trouver de nouveaux mandats. Mais pour l'heure, c'est le calme. Pas même la révision des locomotives 620, annoncée avec fracas, le lendemain de la plate-forme, ne saurait changer la donne puisque les heures de travail qui y sont liées avaient déjà été comptées aux Ateliers de Bellinzone. Le problème reste entier sur la table de la plate-forme dont une nouvelle séance est prévue le 30 septembre. Si les divergences de-

vaient subsister au terme de cette séance, alors une nouvelle rencontre a d'ores et déjà été agendée par le médiateur, le 4 novembre.

## Merci Gianni!

La réunion du 30 août avait une saveur particulière, puisqu'elle coïncidait avec le départ à la retraite de Gianni Frizzo, président de la Cope et leader historique du mouvement des Officine. Frizzo restera toutefois à la tête de la délégation du personnel qui prend part à la plate-forme. L'assemblée du personnel du 1<sup>er</sup> septembre lui a réservé une «stan-



ding ovation», émouvante et méritée, tant Frizzo a fait durant les 38 ans de service et les plus de 30 ans dans les divers organes représentant le personnel.

La Cope a désigné l'actuel vice-président pour lui succéder, Ivan Cozzaglio. Mauro Beretta devient vice-président. La Cope est complétée par Giancarlo Penone, Fiore Raso et Manuele Dell'Era.

Pietro Gianolli

## DÉCOUVRIR LE GRUYÈRE AOP ET TOUS SES SECRETS !



LA MAISON  
DU GRUYÈRE

FROMAGERIE DE DÉMONSTRATION

Exposition interactive : "Le Gruyère AOP, voyage au coeur des sens"  
Fabrication du fromage : entre 9h00 et 11h00 et entre 12h30 et 14h30

**Ouvert tous les jours**

de 9h00 à 19h00 (18h00 d'octobre à mai)

Le Restaurant - Le Marché Gruérien

LA MAISON DU GRUYÈRE - CH-1663 Pringy-Gruyères  
Tél. ++41 (0)26/921 84 00 - www.lamaisondugruyere.ch

LE GRUYÈRE  
SWITZERLAND

Notre Fromage Suisse. +



Le pilier le plus important de la prévoyance vieillesse – l'AVS – doit être renforcé.

C'est pourquoi je vais voter le 25.9.16

Oui à AVS plus



Arne Hegland  
Commission de migration

Revendications de l'USS concernant les négociations salariales 2016/2017

# Augmentations jusqu'à 1,5 % nécessaires et réalisables

**« Dans une grande partie des branches, la situation économique, l'évolution de la productivité et également l'évolution du coût de la vie rendent une hausse générale des salaires pour tous nécessaire pour l'année prochaine », a expliqué le président de l'USS, Paul Rechsteiner, lors de la conférence de presse sur les négociations salariales 2016/2017.**

La conjoncture est sur la voie de la reprise, également en ce qui concerne l'industrie d'exportation, comme l'a indiqué Daniel Lampart, premier secrétaire de l'USS, le 7 septembre devant les médias. Les finances publiques se présentent aussi mieux que les gouvernements ne l'avaient prévu. En outre, le renchérissement refait son apparition, on s'attend à une augmentation de 0,5% vers la fin de l'année. Les syndicats exigent d'ailleurs une augmentation spéciale vu l'évolution dramatique des primes d'assurance-maladie. Les syndicats de l'USS mettent

la priorité sur des augmentations générales, ainsi que par des montants uniformes. Ils veulent ainsi réduire le retard qu'accusent les revenus des salarié(e)s de longue date ainsi que les inégalités de salaire et les écarts de salaire croissants. Les syndicats qui négocient avec les pouvoirs publics exigent aussi de ceux-ci qu'ils arrêtent de refuser les systèmes de progression salariale existants.

**Vue d'ensemble des revendications:**

■ Construction: +80 fr. à titre général;

■ Second œuvre: 1% + indemnités pour les primes maladie;

■ Industrie pharmaceutique: au moins +100 fr. à titre général, +120 fr. pour les salaires entre 6000 et 7000 Fr., +150 fr. pour les salaires inférieurs à 6000 fr.;

■ Industrie alimentaire: au moins +80 fr. à titre général et +100 fr. pour les salaires allant jusqu'à 5700 fr.;

■ Industrie MEM: au moins +70 fr. à titre général, +100 fr. pour les salaires entre 6000 et 7000 fr., +120 fr. pour les salaires inférieurs à 6000 fr.;

■ Commerce de détail: +1% à titre général; primes maladie:

au moins 45 fr. jusqu'à 5000 fr.; mesures spéciales pour les salarié(e)s de longue date;

■ Sécurité privée: +1% sur les salaires minimums des salarié(e)s à plein temps, +1,5% sur les salaires minimums horaires à partir de quatre années de service; augmentations ciblées pour les salarié(e)s à temps partiel;

■ La Poste: + 1%;

■ Swisscom et autres fournisseurs de télécoms: + 1%;

■ Grands éditeurs de presse: au moins +100 fr.;

■ Librairies: +50 fr. à titre général.

uss

## On réseautage à Olten!

Pour la deuxième fois, le SEV avait organisé une rencontre destinée aussi bien aux membres qu'aux personnes intéressés, afin que les nombreux-ses employé-e-s des chemins de fer œuvrant à Olten puissent faire connaissance.

C'est dans la cour intérieure du restaurant Flügelrad que se sont retrouvé-e-s des collègues de tous les âges et de tous métiers confondus. C'est l'annonce de l'ouverture des locaux du SEV d'ici à la fin

de l'année à Olten qui a suscité le plus d'intérêt. Ces locaux pourront être utilisés aussi bien comme guichet pour accueillir et conseiller les membres que comme lieux de séance pour les sous-fédérations, les sections et les groupes. Une étape obligée, vu le nombre important (plus de 3000) de postes de travail dans les transports publics à Olten et dans les environs.

pmo/Hes



Des rencontres dans une bonne ambiance à Olten. L'ouverture de locaux SEV dans cette ville dès le 1er octobre était au cœur des discussions.

## Les syndicats des cheminots germanophones ont siégé au Luxembourg



Au-delà des séances, une visite de la plate-forme intermodale de marchandises de Bettembourg, qui est sur le point d'ouvrir, était au programme.

La rencontre des quatre pays des syndicats cheminots germanophones (EVG, Allemagne, Vöda, Autriche, Landesverband, Luxembourg et SEV) a eu lieu cette fois-ci au Luxembourg.

Les questions de sécurité étaient au centre des discussions: la sécurité de l'emploi est sous pression de la libéralisation, la sécurité de l'exploitation souffre de

contrôles insuffisants et la sécurité individuelle est actuellement sous le signe de la terreur...

Les participant-e-s à cette rencontre ont également abordé l'initiative citoyenne européenne – une Europe équitable dans le secteur des transports (Fair Transport Europe) et la suite à y donner.

pmo/Hes

Manif nationale le 10 septembre à Berne

« Les retraités et les retraitées sont apparemment des cochons pour le PDC... »

Giorgio Tuti



# L'immense soutien à AVSplus

Plus de 20 000 personnes, selon l'Union syndicale suisse, avaient fait le déplacement de Berne pour soutenir AVSplus. L'initiative, faut-il le rappeler, sera soumise au peuple le 25 septembre! Un millier de membres ou de sympathisants du SEV ont donné de la voix, affiché leurs slogans ou porté des drapeaux et des tee-shirts. Vous trouverez dans ce dossier quelques photos, les moments forts des discours et des prises de position de manifestant-e-s. Photos de Jörg Matter.

## SUR LE WEB

Retrouvez d'autres photos de Jörg Matter sur notre site internet [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch)



Les femmes comptent sur l'AVS et l'ont fait savoir. A droite, le tee-shirt spécial réalisé grâce à un dessin de Pigr.



Le SEV avait opté pour un symbole fort: le 1<sup>er</sup> pilier tiré par ses membres, quel que soit leur âge. Le tout en musique.



AVSplus, ce truc en plus...



Il faut rappeler que le paquet Berset prévoit une hausse de l'âge de la retraite pour les femmes!

Des mots forts pour une AVS forte

# L'AVS, cœur de l'Etat social

**L'AVS est le cœur de l'Etat social helvétique, grâce notamment au rapport coûts/prestations qu'aucune autre assurance ne peut proposer.**

Huit orateurs et oratrices ont pris la parole au terme de la manifestation sur la tribune érigée à l'Aargauer Stalden. Et pour commencer, Paul Rechsteiner, président de l'USS. En tant que conseiller aux Etats, il a participé aux débats portant sur «Prévoyance vieillesse 2020». La Commission sociale du Conseil national vient maintenant de démolir la version défendue par Rechsteiner. «Un sale jeu car l'AVS est le cœur de l'Etat social helvétique.» Pour lui, il est évident que sans les syndicats rien ne fonctionnerait dans ce domaine: «La solidarité entre les générations et les différents groupes de la société a besoin de la force de notre mouvement.»

## Les retraité-e-s, des porcs?

Giorgio Tuti était déjà chaudement applaudi lorsque l'animateur rappelait que le SEV avait, à lui seul, recueilli plus d'un cinquième des signatures en faveur de l'initiative. Il faut



Il faut stopper les attaques contre les rentes. Tel est le message de Giorgio Tuti devant les militants SEV, très nombreux samedi à Berne.

dire que les militants du SEV attendaient ce moment avec impatience: «Il y a une volonté délibérée d'employeurs, de politiciens bourgeois, d'assurances ou de banquiers de dénigrer l'AVS.» Ils peuvent ainsi augmenter l'âge de la retraite et baisser les prestations. Giorgio Tuti n'a pas mâché ses mots en évoquant l'action de communication du PDC, jeudi dernier: des porcs estampillés AVSplus avaient droit à un menu à trois plats. «On peut retourner cette action dans tous les sens: pour le PDC, les retraités et les retraitées sont apparemment des cochons...» Et

pour clore, le président du SEV a lancé un nouvel appel à voter oui le 25 septembre à AVSplus: «Car nous l'avons mérité!» Vania Alleva, présidente d'Unia, a évoqué le «massacre des rentes» que la majorité bourgeoise du Conseil national proposera juste après le 25 septembre, et son collègue Aldo Ferrari a rappelé que c'est seulement à l'AVS qu'une hausse des cotisations engendre une augmentation des rentes, alors que les rentes du 2<sup>e</sup> pilier baissent malgré une hausse des cotisations.

Quant à Arno Kerst, de Syna, il a tissé des liens avec la vo-

lonté bourgeoise de s'attaquer à l'enregistrement du temps de travail. «C'est le système social dans son ensemble qu'on attaque.»

Katharina Prelicz et Cora Antonioli du SSP ont mis le doigt sur le combat des femmes contre le relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans. Enfin, Patrizia Mordini de Syndicom a parlé du point de vue des jeunes: «Une péjoration de l'AVS les sanctionnerait durement, car ils risquent de cotiser davantage pour des rentes moins bonnes.

pma/vbo

## Schützenmatte «Le Grand Soir du patronat!»

Manuela Cattani, de la CGAS, a été tranchante: «Le cynisme de la droite du Conseil national et du Conseil fédéral n'a pas de limite. Il n'y a pas d'argent pour AVSplus, mais au même moment les entreprises bénéficient de cadeaux grâce à RIE III. C'est le Grand Soir du patronat!»

De son côté, Natscha Wey, coprésidente des femmes socialistes, a vanté les vertus de l'AVS, la seule assurance sociale où les inégalités disparaissent: «L'AVS tient compte du travail au sein de la famille, de l'éducation des enfants ou des soins aux parents. Les rentes moyennes AVS sont quasi équivalentes entre hommes et femmes. Mais l'AVS ne suffit pas à vivre. Il faut donc voter oui le 25 septembre!»

Quant à Doris Bianchi, de l'USS, elle a rappelé que «les baisses des rentes ont toujours été combattues avec succès devant le peuple». vbo

### Lievin Mutombo



A la question «Es-tu venu en famille?», il répond tout naturellement: «Avec la famille TPG oui.» Ce conducteur de bus genevois, membre VPT TPG depuis 27 ans, est venu pour la première fois manifester à Berne, «surtout contre la retraite à 67 ans».

### Daniel Joray



Ce membre AS Ouest était employé de l'agence de voyage de Delémont. Il est désormais employé aux guichets et est venu à Berne pour «défendre notre AVS de base et soutenir l'initiative». Il veut aussi «montrer l'exemple» et espère que le peuple suivra.

### Gilles Fridez



Membre TS Romandie et habitant de Sonceboz, il travaille à la gare de Reuchenette-Péry. Il est venu en famille, «par solidarité avec les autres, pour les générations suivantes», même s'il trouve qu'aux CFF, «il y a déjà de bonnes solutions pour la retraite.»

### Xenja Widmer



«Je suis venue à la manif pour donner un signal en faveur d'une AVS forte et montrer la solidarité qui existe entre jeunes et moins jeunes», explique cette conseillère clientèle de Bernmobil, membre de SEV Jeunesse.

### Nicola Sacco



Nicola Sacco, militant SEV et membre de la section TS Tessin: «Je suis ici à Berne surtout pour mes enfants. L'AVS est hyper importante, également pour eux. Dans un monde du travail toujours plus précaire, renforcer l'AVS est un acte de responsabilité politique, mais aussi sociale.»

Votation du 25 septembre

# Des actions en faveur d'AVSplus, un peu partout en Suisse

Le SEV participe depuis la rentrée à de nombreuses manifestations en faveur d'AVSplus. Ici quelques photos d'événements organisés par les syndicats, notamment des photos de l'alarme des rentes qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre dernier en différents lieux.



Alarme des rentes du 1<sup>er</sup> septembre. Ici, à Genève.



Une croisière pour AVSplus sur le Lac de Bièvre, le 1<sup>er</sup> septembre, organisée par l'Union syndicale Bièvre-Lyss-Seeland et destinée aux pensionnés...



Petite pause café AVSplus aux Ateliers techniques du MOB à Chermes le 8 septembre, orchestrée par la section, suite à l'appel aux sections vaudoises de Jean-Claude Cochard, vice-président de l'USV. Café et croissants étaient offerts par la caisse de section. Les collègues ont été nombreux à cette petite manifestation, durant laquelle Jean-Claude a pu leur rappeler l'importance de dire « oui » à AVSplus le 25 septembre prochain.



... avec à son bord, notamment, notre président, Giorgio Tuti.



## Poster sur le thème de l'égalité entre femmes et hommes

Notre feuille d'information retrace à travers 40 événements le chemin parcouru pour progresser vers l'égalité entre femmes et hommes de 1971 à 2015. (format: 42 x 70 cm) Adapté également à l'enseignement (à partir du degré secondaire I et II). Parue à l'occasion de l'anniversaire des 40 ans de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF.

Commande gratuite:

ekf@ebg.admin.ch | www.comfem.ch

Une étude confirme l'augmentation des conflits de travail depuis les années 90

# Le retour des grèves

**Dans de nombreux pays, les grèves sont monnaie courante. La Suisse a eu pendant longtemps la réputation d'être un pays sans grève. Mais aujourd'hui, la lutte pour les conditions de travail semble revenir en force.**

Les travailleuses et travailleurs suisses se mettent de plus en plus souvent en grève. Ce sont les conclusions d'une nouvelle étude de l'ancien président d'Unia, Andreas Rieger. L'étude examine l'évolution du nombre de grèves en Suisse depuis la Seconde Guerre mondiale.

## Turbulences d'après-guerre

Entre 1944 et 1948, à la fin de la guerre, la Suisse a vécu un grand bouleversement dans le domaine de l'industrie. Les syndicats se sont battus durant cette période pour de meilleurs salaires et ils ont négocié des CCT dans le domaine de la construction et des fabriques. En ce temps-là, il y avait en moyenne en Suisse 33 grèves par année avec plusieurs milliers de participants. Les syndicats ont rencontré un franc succès: dans l'ensemble en 1948, à peu près la moitié des employés était protégée par une CCT.

## La paix du travail

Après les turbulences de l'après-guerre, une longue période de paix du travail a suivi. Le nombre de grèves a atteint son seuil minimum dans les années 80. Andreas Rieger décrit ce temps en termes de «noces de la paix du travail». L'économie était stable, on recherchait les bons employés qui se trouvaient alors en position de force vis-à-vis des employeurs. Les travailleurs ne faisaient la grève que dans des cas d'exception et en petits groupes. L'étude d'Andreas Rieger constate depuis 1993 un retour des grèves. L'éco-



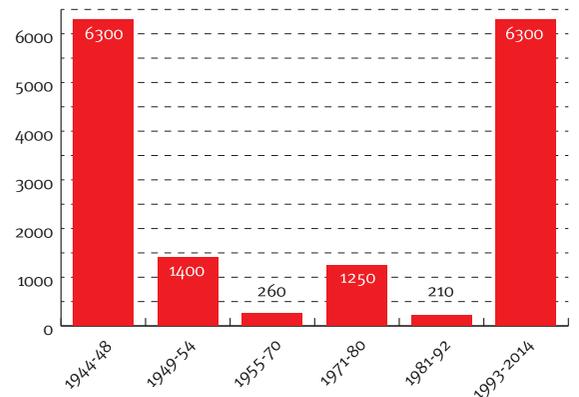
Novembre 2014: grève aux TPG à Genève.

nomie suisse est alors tombée en récession; il y a eu beaucoup de chômeurs. A cette époque, plusieurs milliers d'employés ont fait la grève en moyenne cinq fois par année.

## Travailleurs sur la défensive

Les motifs de grève sont aujourd'hui plutôt défensifs. Selon Andreas Rieger, la moitié des grèves est imputée à la prononciation de licenciements de masse et environ 20% d'entre elles sont une protestation contre les détériorations des conditions de travail. Autrefois, on faisait la grève de manière plus offensive: les travailleurs exigeaient des améliorations des conditions de travail et des salaires corrects. Voir la Suisse comme «le pays sans grève» est devenu un mythe selon les mots d'Andreas Rieger, même si, en comparaison avec les chiffres européens, le nombre de grèves reste relativement bas.

Karin Taglang/mv



Le nombre de grévistes par année selon Rieger. Graphique: ma



Prix par jeu de cartes:  
CHF 8.00

Le jeu de cartes solidaire du SEV est enfin là!

## Le jeu de cartes solidaire du SEV!

Ce jeu de cartes de grande qualité est protégé par un vernis spécial.

Composé de 54 cartes et de 4 cartes supplémentaires pour autant de variantes, il peut se prêter aussi à d'autres idées de jeu.

### Talon de commande

Veillez s'il vous plaît m'envoyer ..... jeu(x) de cartes à CHF 8.00/pièce\* (Langue: □ de □ fr □ it):

Prénom, Nom: .....

Adresse: .....

Code postal, lieu: .....

Coupon à envoyer à:  
Secrétariat central SEV, Steinerstrasse 35,  
Case postale 1008, 3000 Berne 6  
Ou par e-mail à shop@sev-online.ch

\* Forfait pour les frais d'envoi: CHF 8.00

## Sections

- Mardi 20 septembre**  
Lucerne/Rigi
- **VPT section Services ferroviaires**  
Excursion avec les membres pensionnés de la section BDL
- L'invitation sera envoyée par courrier. Le délai d'inscription est fixé au 2 septembre et la section se réjouit de vous accueillir nombreux et de passer une belle journée en votre compagnie.  
**La présidente de section: Ely Wüthrich, 079 2875050**
- Vendredi 30 septembre**  
De 16h à 22h
- **GESTL**  
Grande ouverture de la cave **110 ans de la cave**
- Nous vous attendons nombreux lors de notre grande ouverture. La maison Obrist présentera ses vins en vous proposant une dégustation. Un délicieux rôti avec frites vous sera servi au prix de 19 fr. Inscription auprès de notre président Ueli, tél. 079 773 47 64.
- Mardi 4 octobre**  
De 10h à midi ou de 15h à 17h  
Secrétariat SEV, Terreaux-du-Temple, Genève
- **ZPV Léman**  
Café syndical
- Inscriptions auprès de ton comité ZPV Léman.  
Nadia Légeret: nadia.legeret@gmail.com, Sébastien Bertholet: seb.com@vtxnet.ch, Vladan Djordjevic: vd78@bluewin.ch, Stefan Möri: stefan.moeri@sbb.ch, Christophe Schneider: schneider\_tof@hotmail.com
- Tu as un tour du soir? Viens le matin, entre 10h et 12h, tu travailles le matin? Le café sera aussi servi l'après-midi, entre 15h et 17h. Le programme est simple. Pendant que tu te vois offrir un café, Baptiste Morier, coach des sections, te fera une petite présentation du SEV puis Jean-Pierre Etique, secrétaire syndical, fera un rappel des droits relatifs au temps de travail. De 12h à 15h, le café syndical se mue en buffet syndical, durant lequel tu auras l'occasion de parler librement avec le comité et les secrétaires syndicaux de tes préoccupations. Afin que l'on puisse répondre au mieux et le plus rapidement possible à tes questions, prends avec toi tout document pouvant nous aider dans ce sens (tableaux de service, contrat de travail à temps partiel, convention pour un nouveau taux d'activité, etc.).  
**Ton comité**

## Sous-fédérations

- Samedi 22 octobre**  
9h45 à 15h30  
Olten, Hôtel Olten
- **AS – Branche Trafic Voyageurs**  
Journée SEV du personnel de vente CFF
- Quelle place occupe le personnel de vente dans la stratégie des CFF? Invités: Jeannine Pilloud, responsable de la division Voyageurs aux CFF et Manuel Avallone, vice-président SEV.  
<http://as-online.ch> SEV
- Samedi 29 octobre**  
dès 9h  
Bulle  
Hôtel de Ville
- **Journée VPT Romandie**  
Assemblée régionale
- Organisée par la section VPT tpf autobus  
Infos sur [www.vpt-online.ch](http://www.vpt-online.ch)
- Mardi 22 novembre**  
9h45  
Auberge de Rosé
- **ZPV Ouest**  
Assemblée régionale ouest
- Délai d'inscription le 12 novembre.  
Il est également possible de s'adresser au président de la section organisatrice, Daniel Mollard, tél. 079 433 95 30 e-mail: damollard@bluewin.ch
- La manifestation est organisée par la section de Fribourg. Dès 9h15, il sera possible de prendre un café/croissant offert par la section. Dans les actualités, il y aura des informations sur les dossiers brûlants en cours, tels que les actualités et nouveautés de notre profession, et bien plus encore. L'invité compétent, Monsieur le Conseiller national (PS) Jean-François Steiert, informera sur la situation politique. Les représentants de la commission du personnel parleront de leur travail. Tous les membres intéressés de la ZPV, les apprenants et les pensionnés sont cordialement invités. Pour le repas de midi qui suivra l'assemblée, prière de vous inscrire sur les listes affichées dans les locaux du personnel. Les pensionnés et les invités peuvent s'annoncer auprès de Safiri Irvin par natel au 078 6990745 et/ou par e-mail à l'adresse [irvin04@hotmail.com](mailto:irvin04@hotmail.com).
- Décès**
- Barman Juliette**, veuve d'Albert, St-Maurice; décédée dans sa 95<sup>e</sup> année. PV Valais.
- Botteron André**, retraité, La Sagne NE; décédé dans sa 90<sup>e</sup> année. VPT TRN-rail.
- Dobler Alvina**, veuve de Marc, Biel/Bienne; décédée dans sa 94<sup>e</sup> année. PV Biel-Bienne.
- Fritz Alfred**, spécialiste, Penthalaz; décédé dans sa 75<sup>e</sup> année. PV Vaud.
- Mariéthoz Paul**, conducteur de tracteur sur rails, Fey (Nendaz); décédé dans sa 77<sup>e</sup> année. PV Valais.
- Marthe Denis**, retraité, Neuchâtel; décédé dans sa 87<sup>e</sup> année. PV Neuchâtel.
- Mooser Georges**, retraité, Fribourg; décédé dans sa 76<sup>e</sup> année. VPT tpf Réseau urbain.
- Scodinu Mario**, monteur de voies, Prangins; décédé dans sa 76<sup>e</sup> année. PV Vaud.

## Pensionnés

- Jedi 15 septembre**  
14h  
Bienne, restaurant Bahnhof, Brügg/BE, depuis Bienne, train ou bus n°7
- **PV Biel/Bienne**  
Assemblée des membres  
Le service social des CFF
- Ordre du jour selon les statuts. Lors de cette assemblée, le comité de section doit être élu pour les 4 prochaines années (2017–2020). Qui voudrait bien collaborer dans le comité? Notre orateur du jour, Roger Schweizer, membre de notre section, nous donnera une description des services sociaux et plus spécialement de ceux des CFF. Les questions pourront lui être posées. Nous comptons sur une grande participation.  
**Le comité**
- Mardi 20 septembre**  
à 11h  
Salle communale du Grand-Lancy  
Le tram 15 arrêt «Lancy-Mairie» et les bus 22 et 23 arrêt «Grand-Lancy» vous déposeront aux portes de la salle communale ou tout près
- **PV Genève**  
La PV Genève a 100 ans et ça se fête!
- N'oubliez pas de vous inscrire en versant 30 fr. par personne au CCP 12-11680-3 SEV-PV Genève, IBAN CH59 0900 0000 1201 1680 3. Le prix comprend l'apéritif, le repas (boissons comprises) et les animations.
- C'est en 1916, en plein conflit mondial, que des cheminots retraités habitant le canton de Genève ont fondé une section rattachée à la Fédération suisse des cheminots, aujourd'hui Syndicat du personnel des transports SEV. Les temps n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui et il s'agissait de défendre des conditions d'existence bien plus précaires que celles que nous connaissons. Avec quelques hôtes d'honneur, nous fêterons ce 100<sup>e</sup> anniversaire. Tous les membres de la section sont très cordialement invités. Une brève partie officielle est prévue à 11h, suivront l'apéritif offert par la section et le banquet que nous prépare Pascal Kaltenrieder (fils de Jean-Pierre). Une animation de chansons et de sketches par le groupe «Les Gueux» nous accompagnera tout au long de la manifestation et l'orchestre «Arpège» de Pascal Droux vous fera danser. **Le comité**
- Mercredi 21 septembre**
- **PV Fribourg**  
Sortie annuelle
- Inscription obligatoire pour la marche et le repas de midi jusqu'au samedi 17 septembre auprès de Joël Terrapon à l'adresse mail suivante: [terrapon.joel@bluewin.ch](mailto:terrapon.joel@bluewin.ch) ou par tél. 026 660 53 70 (heures des repas). Cette sortie a lieu par n'importe quel temps. Les personnes qui ne restent pas pour manger le mentionnent lors de l'inscription. Les non-marcheurs sont invités à nous rejoindre pour le repas, mais doivent également s'inscrire.
- La commission d'animation de la PV Fribourg vous convie à une marche sur un sentier facile où l'on peut découvrir de magnifiques sculptures à la tronçonneuse. Rendez-vous à 9h40 à l'arrêt de bus «Sorens-Camping» sur les hauts de Sorens. Horaire: départ de Fribourg à 9h04, arrivée à Romont à 9h21. Changement rapide pour le bus départ à 9h24, arrivée à Sorens-Camping à 9h40. Départ de la marche à 10h précises. Après une heure de marche facile, l'apéritif vous sera servi sous le couvert d'un refuge forestier. Puis une demi-heure de marche jusqu'au restaurant de Sorens-Camping où le repas de midi sera servi pour le prix de 20 francs (boissons non comprises). Menu: entrée de salades avec petite spécialité portugaise; rôti de porc, pommes frites et haricots verts au lard; salade de fruits. Comme d'habitude, les cafés seront offerts par la section.
- Mercredi 21 septembre**  
dès 11h30  
Buvette du FC La Sagne (20 min de marche de la gare)
- **PV Neuchâtel**  
Sortie d'automne
- Horaires: Neuchâtel dép. 10h29, La Chaux-de-Fonds dép. 11h02. Retour de la Sagne minute 42.
- La sortie a lieu par n'importe quel temps. Le local est chauffé si nécessaire. Chaque participant apporte son pique-nique. Des grils sont à disposition. L'apéritif, la soupe aux pois et le café sont offerts. L'utilisation du local étant gratuite, il est recommandé d'acheter les boissons auprès du cantinier (prix modérés). Un transport est organisé de la gare de La Sagne à la buvette pour les personnes handicapées. Inscriptions pas nécessaires.
- Mardi 27 septembre**  
dès 14h  
Restaurant du Centre Coop Gare de Bienne
- **Amicale des pensionnés de Bienne romande et Jura bernois**  
Rencontre
- C'est la rentrée après la pause estivale... Venez nombreux. Au plaisir de se revoir.  
**Votre serviteur: Jacques**
- Mercredi 28 septembre**  
14h  
Lausanne  
Salle Jean Villard-Gilles, Maison du Peuple, place Chauderon 5
- **PV Vaud**  
Assemblée générale des membres
- A part le point sur l'actualité syndicale, nous procéderons à l'élection du comité pour la période 2017–2020. Le thème traité ensuite par M. René Goy, directeur adjoint de Pro Senectute Vaud est «Prévoir, choisir et organiser ses soins». Les membres sympathisants sont cordialement invités à participer à cette assemblée. Pour des interventions et remarques complexes, veuillez faire parvenir votre demande jusqu'au mercredi 21 septembre si possible par carte postale adressée à Jean-Pierre Genevay, En Fouet 8, 1436 Chamblon, ou par courriel: [jean-pierre@genevay.net](mailto:jean-pierre@genevay.net), ou prendre contact avec le président de la section au 024 445 2027.  
**Votre comité**

## Pensionnés (suite)

### Mardi 4 octobre ■ PV Genève

à 14h30  
UOG  
Place des Grottes 3  
Genève

Assemblée de section

### Jeudi 6 octobre ■ PV Biel/Bienne

8h40  
Rendez-vous en  
gare de Bienne,  
voie 11, passage  
sous voies de  
l'asm

Randonnée d'automne  
«Pays des Trois-Lacs»

Annoncez-vous d'ici au  
27 septembre à Fritz Lerch,  
Bielstrasse 80, 2555 Brügg,  
tél. 032 373 1673 ou par mail:  
fritzemmi@lerchs.org

Pour notre assemblée d'automne, l'orateur du jour, votre président, fera le point sur les chantiers de CEVA et sur le Léman Express. Puis nous partagerons les informations d'actualité syndicale, la camaraderie et un verre pour faire passer le tout! A noter qu'il est encore possible de commander l'agenda SEV 2016.

*Le comité*

Bienne dép. à 8h50 jusqu'à Anet. Marche sur terrain plat d'env. 3h¼ à travers champs et forêts jusqu'au camping des trois lacs au bord du canal de la Broye. En passant sur le pont Rotary, nous suivrons ensuite le canal, passerons Sugiez et par la forêt du Chablais, nous arriverons au Centre de formation des CFF du Löwenberg pour le repas de midi à environ 13h30. Menu du jour self-service: soupe ou jus, plat principal avec salade et légumes, ½ litre d'eau minérale, café, le tout pour Fr. 20.-. Retour depuis Muntelier-Löwenberg à 15h49 avec changement à Chiètres et Lyss. Bienne arr. 16h38. Prenez seulement le billet pour l'aller jusqu'à Anet. Il y a d'autres possibilités de retour, plus tard via Anet et même Neuchâtel.

### ■ PV Biel/Bienne

## Le tour du Léman, une belle course annuelle



**Une chaleur d'été avait été annoncée. 68 participants (34 avec AG et 34 avec abonnement demi-tarif) se sont retrouvés pour le départ à 8h au Car terminal derrière la gare de Bienne.**

Le car de la maison Marti-Car SA nous a conduits le long des lacs de Bienne et de Neuchâtel par l'autoroute jusqu'à Morges puis par la route qui traverse les villages le long du Léman jusqu'à Nyon.

Les petites tresses et le café servis dans le car par Thérèse et Cie nous ayant renforcés, nous avons embarqué à Nyon

sur « Le Col Vert », un bateau de la CGN, pour faire la traversée du Léman jusqu'à Yvoire (F). Dans cette belle cité nous avons eu deux bonnes heures pour flâner et savourer l'ambiance estivale française. Certains ont même eu le temps de prendre un bain dans les eaux rafraîchissantes du Léman. Après un délicieux repas de midi (poissons ou viande), nous avons retrouvé le car. Le long du Léman supérieur en passant par Evian, nous avons pu admirer les nombreuses petites baies pleines de baigneurs et les grandes possibilités que les Français ont pour jouir des rives du Léman. En passant au-dessus de Mon-

treux et par la verte Gruyère, chacun est rentré satisfait à la maison. Dommage, les beaux moments passent trop vite. Si, lors de ces sorties, le plaisir d'admirer les beaux paysages d'autres contrées, de déguster un bon repas et d'avoir le temps de converser avec les anciens collègues, le but d'un tel voyage est atteint. L'organisation du prochain voyage est déjà bien avancée.

Un grand « MERCI » va aux organisateurs Ruedi Flückiger et Heinz Lüthi ainsi qu'à René, le chauffeur du car.

*Robert Drewes/adaptation française : J.-C. Amiet*

## ■ Groupement des retraités et veuves TN Lac Noir et ville de Fribourg

**Jeudi 25 août, le groupement des retraité-e-s de Neuchâtel organisait sa traditionnelle sortie, 35 membres se sont inscrits pour le départ en car qui avait comme but final le lac Noir.**



*Le petit train touristique de Fribourg.*

Première « escale » de notre voyage avec un arrêt au restaurant de Seepark Schiffenen pour un café croissant de bienvenue à tout le monde. Bernard Krebs, le responsable de la course, donne la parole sur la terrasse du restaurant à Jean-Michel Pantet, président de la section actifs VPT/TN qui communique sur la manifestation du 10 septembre 2016 à Berne de l'AVSplus et propose à tous les retraités qui désirent se rendre dans la capitale de s'inscrire auprès de lui.

Nous continuons en direction de Fribourg avec une bonne humeur dans notre véhicule de transport pour la journée, deuxième « escale » de notre sortie pour monter dans le petit train touristique. Superbe vue de la ville de Fribourg de-

puis le quartier de Bourguillon où nous avons pu admirer un spectacle éblouissant pour nos yeux.

Nous voilà arrivés au but de notre voyage, troisième et dernière « escale » de notre balade où nous avons pris le repas à l'Hostellerie am Schwarzsee. Le dîner qui nous y attendait nous a comblés.

Nous repartons pour Neuchâtel avec un dernier arrêt pour se désaltérer à La Sauge. Puis arrivée à Neuchâtel à 18h. Fin de notre sortie. Merci au responsable de la journée Bernard Krebs ainsi qu'à René Plattet et René Gatschet, membres responsables aussi du groupement.

*Jean-Michel Pantet*

### ■ PV Fribourg

## Belle tradition sur les hauts du lac de Gruyère

**Ce ne sont pas moins de 51 personnes qui ont participé, le mardi 30 août dernier, au traditionnel pique-nique de la PV Fribourg, au chalet des Gros-Prarays, sur les hauts de Marsens.**



*Photo de « famille » devant le chalet des Gros-Prarays.*

Température agréable malgré une légère bise rafraîchissante. Sous l'experte spatule de Maurice Kolly et de ses aides, dont c'était la quinzième édition, la délicieuse soupe du chalet, composée de poireaux, oignons/échalotes, pommes de terre, cornettes, bouillon, lait, crème, gruyère et ciboulette, a mijoté dans un vénérable chaudron durant toute la matinée avant de régaler les

estomacs affamés. Puis, chacune et chacun a apprécié les délicieuses pâtisseries concoctées par les nombreuses dames présentes.

Un tout grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour faire de cette rencontre traditionnelle une journée sympathique et conviviale.

*Le secrétaire*



Assurer la même prestation par une assurance privée coûterait beaucoup plus cher.



Xenja Widmer  
Commission de jeunesse

C'est pourquoi je vais voter le 25.9.16

Oui à AVS <sup>+</sup> plus



## Journée romande de la VPT

Chers collègues actifs, actives et retraité-e-s,  
La section VPT Tpf autobus a le plaisir de vous inviter à la Journée romande de la VPT.

Elle se déroulera à Bulle, à la salle du restaurant de l'Hôtel de Ville le 29 octobre 2016 à 10 h.

A la gare de Bulle, des collègues vous indiqueront le chemin à suivre pour vous y rendre.

Accueil avec café-croissant dès 9 h.

Un débat sur la conséquence de la politique d'austérité dans les transports publics aura lieu avec les participations de Christian Levrat, conseiller aux Etats; Georges Godel, conseiller d'Etat et directeur des finances du canton de Fribourg, président du conseil d'administration des Tpf; et Giorgio Tuti, président central du SEV. Cette table ronde sera animée par Vivian Bologna.

Délai d'inscription auprès de votre président de section: 15 octobre 2016. Nous nous réjouissons de vous voir nombreux à cette journée.

Pour le comité d'organisation,  
le secrétaire, Jacques Leibzig

Ordre du jour sur [www.vpt-online.ch](http://www.vpt-online.ch)

### ■ PV Neuchâtel

## Objets en votation le 25 septembre au menu

**Compte-rendu de l'assemblée du 6 septembre aux Geneveys-sur-Coffrane.**

**Le section enregistre l'entrée de 6 nouveaux pensionnés depuis la dernière assemblée.**

Ils ne compensent malheureusement pas les 9 membres démissionnés. L'un des 6 nouveaux a transmis sa démission du SEV à l'occasion de sa retraite. Une décision peu compréhensible. Il est rappelé l'importance de conserver un SEV et une PV forte face à la diminution constante de notre pouvoir d'achat et aux menaces de démantèlement social suite au résultat des élections fédérales de 2015.

Dans son tour d'horizon de l'actualité, le président Yvan Renevey évoque la baisse des rentes des futurs retraités de plusieurs caisses de pension et le danger d'une baisse généralisée ces prochaines années, d'où l'importance d'un oui à l'initiative AVSplus le 25

septembre. Il évoque une nouvelle fois la fiscalisation des AG FVP qui va charger nombre de nos membres alors que la Confédération se prive de 1,3 milliard de recettes en allégeant l'imposition des entreprises. Ce manque à gagner devra être compensé par un programme d'économies, également dans le domaine social. Les membres n'ayant pas encore signé le référendum contre cette 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises sont invités à le faire lors de l'assemblée.

Les 5 sujets (3 fédéraux, 2 cantonaux) soumis au peuple le 25 septembre sont présentés. Le plus important pour nous est évidemment AVSplus. Une augmentation de 10% des rentes ne serait que justice. Face à l'augmentation constante des primes d'assurance-maladie et aux rentes stagnantes des caisses de pension, les rentes AVS ont un urgent besoin de rattrapage, ne serait-ce que pour respecter la Constitution fédérale: couvrir les besoins vitaux.

Ry

## IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10 690 ex. (total 43 020 ex.), certifié REMP au 8.12.2015

Editeur: SEV, [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch)

Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Peter Anliker, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Anita Merz, Peter Moor, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter, Karin Taglang

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; [contact@sev-online.ch](mailto:contact@sev-online.ch); téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

### Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; [info@sev-online.ch](mailto:info@sev-online.ch), téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.-

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, [kontakt@zs-werbeag.ch](mailto:kontakt@zs-werbeag.ch), [www.zs-werbeag.ch](http://www.zs-werbeag.ch).

Préresse: AZ Medien, Aarau; [www.azmedien.ch](http://www.azmedien.ch)

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau. [www.mittellandzeitungsdruck.ch](http://www.mittellandzeitungsdruck.ch)

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 29 septembre 2016.

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 22 septembre à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 20 septembre à 10 h.

Angle droit

# Le personnel a le droit d'être représenté ou assisté

Quelques explications juridiques.

**Pour le personnel CFF, la protection juridique est basée sur le droit administratif, même si formellement les agents ne sont plus fonctionnaires depuis 1999.**

Outre la Loi sur le personnel fédéral et la CCT CFF, la base légale pour les questions de recours est toujours la Loi sur la procédure administrative. C'est dire que, même si les sanctions disciplinaires ont disparu du paysage CFF,

la procédure reste fortement marquée par certaines « lourdeurs » héritées du passé. Mais est-ce vraiment un désavantage ? Passons en revue les principaux aspects de la défense des droits du collaborateur, en commençant par le droit d'être assisté.

## De préférence accompagné

En cas de litige entre l'entreprise et le salarié, les CFF prononcent une décision. Celle-ci aura été obligatoirement précédée d'une

phase d'enquête. Un entretien (ou plusieurs) a lieu avec le collaborateur concerné, qui a le droit d'être assisté par une personne de son choix. Il peut s'agir par exemple d'un collègue, d'un membre de la famille ou, plus souvent, d'un secrétaire syndical.

En cas d'urgence, le collaborateur peut être entendu sans être assisté, mais cela doit rester l'exception (p. ex. en cas d'accident, malversations) et un second entretien doit ensuite être organisé au plus vite avec le man-

dataire. Celui-ci aura soin de se légitimer au moyen d'une procuration datée et signée. Dès ce moment-là, il devient l'interlocuteur et le réceptionnaire des courriers. Lors des entretiens, le mandataire a le droit de poser des questions et de demander que des compléments d'explications soient inscrits au procès-verbal.

## Similaire dans les ETC, grâce aux CCT

Dans les ETC ou chez CFF Cargo, le droit applicable

est tiré du Code des obligations. Il n'existe donc pas d'équivalent à la procédure administrative fédérale, mais il faut constater que depuis la généralisation des CCT, les pratiques qui s'en inspirent sont très largement appliquées.

Nous ne saurions trop conseiller aux collègues concernés de faire systématiquement appel à un assistant pour de tels entretiens. Notre expérience montre que cela permet souvent de calmer les esprits, de mener l'entretien avec plus de sérénité et de garantir le respect des droits de la personne entendue. Cela se révèle très utile au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, tant il est vrai que les déclarations initiales sont souvent les plus importantes.

*L'équipe de la protection juridique*

Sous-fédération AS – séminaire des 24 et 25 août à l'hôtel Brenscino à Brissago

## Communication interne et recrutement

**Dans le cadre de la 3<sup>e</sup> séance du comité central de l'année 2016, la sous-fédération AS a organisé son 2<sup>e</sup> séminaire de réflexion. Les débats furent intenses et les planifications intensives, et le tout s'est déroulé dans un bon esprit de camaraderie.**

Peter Kappeler, président central, a établi un programme dense et grâce à sa parfaite organisation, il a été possible de prendre diverses décisions et d'obtenir les résultats escomptés lors de cette séance de réflexion.

### Discussion et clarification des besoins pour la communication

Petra Hegi, responsable de la communication avec Mirco Stebler depuis la dernière assemblée des délégués à Olten, a ouvert la séance. Lors d'un workshop animé, les membres du comité central, presque tous présents, ont discuté des

besoins de la sous-fédération AS en matière de communication interne et externe. Les participants étaient tous d'accord sur le fait que l'avenir de la communication résidait dans les nouveaux médias sociaux et électroniques (Twitter, WhatsApp, Facebook, etc.). Après un brainstorming et des discussions intensives lors desquelles les thèmes de la protection des données et du respect de la sphère privée n'ont pas été en reste, une palette de nouvelles idées et de besoins a été présentée aux deux nouveaux responsables. Dans les semaines à venir, Petra Hegi et Mirco Stebler vont évaluer les propositions et les besoins, puis élaborer un concept de communication.

Les membres du CC pensent unanimement que le timing est idéal pour traiter de la question de la communication étant donné que le SEV est lui aussi en train de définir sa stratégie de communication interne et externe.

### Remettre le recrutement des membres sur les rails

Le président central a déclaré vouloir faire les choses sérieusement. La fonction de responsable du recrutement n'a toujours pas pu être occupée depuis la fusion entre la SBV et la VPV et cela demande maintenant des mesures particulières. Le recrutement des membres est un thème central pour AS et aussi pour le SEV, et on ne peut pas attendre plus longtemps pour trouver quelqu'un qui veuille bien se charger de cette tâche importante. C'est pourquoi le CC a décidé de professionnaliser le recrutement des membres en créant un poste à temps partiel. La fonction est tellement importante que le caissier Alois Bucher est prêt à ouvrir les cordons de la bourse pour financer un tel poste. Avec la renonciation à baisser les cotisations de membres en 2016, la sous-fédération a les moyens financiers nécessaires pour soumettre à l'assemblée

des délégués (AD) de cet automne une proposition de professionnalisation du recrutement des membres. D'ici à l'AD, le bureau AS va évaluer une candidature et élaborer les documents contractuels nécessaires, cahier des charges inclus. La SF AS se donne ainsi les moyens d'augmenter les nouvelles adhésions sans se bercer de l'illusion que le recrutement personnel à la place de travail et la lutte pour de meilleures conditions de travail peuvent suffire pour recruter les membres d'un syndicat. Si l'on peut occuper le poste du/de la responsable du recrutement, cette tâche peut être intensifiée et professionnalisée. Les sections devront préparer les instruments nécessaires et offrir leur soutien afin que le taux d'organisation d'AS puisse augmenter et que la sous-fédération obtienne la considération des CFF.

### Planification annuelle 2017 sous toit

Peter Kappeler avait préparé un

projet de planification pour 2017. Le CC a décidé de ne plus faire de différence à l'avenir entre les séances CoCentr et CC, mais de convoquer huit séances CC et une séance de réflexion avec séance CC par année. S'y ajouteront deux AD. Ainsi la planification pour 2017 est déjà établie à fin août, ce qui permet aux membres des comités de faire part de leurs vœux pour l'établissement des tableaux de service. La séance de réflexion s'est montrée très fructueuse cette année encore. Les membres du CC savaient que c'était probablement la dernière fois qu'ils se rassemblaient à Brenscino. Mais l'esprit du fondateur de Brenscino, le chef de train Giovanni Tamò, reste le modèle de motivation de la sous-fédération AS, et nous allons tous continuer la lutte pour les droits des salariés!

*Werner Amrein*

Caisses de pension sous pression

# Taux d'intérêt en chute libre: les rentes vont encore baisser

**Suite à la décision de la majorité de la commission LPP de recommander au Conseil fédéral la baisse de 1,25 à 1 % du taux d'intérêt minimal LPP, les assurés-e-s doivent à nouveau s'accommoder d'une baisse de leurs rentes.**

L'USS et autres organisations de salarié-e-s demandaient, en raison de l'évolution actuelle de la performance des caisses de pensions, de maintenir en

2017 le taux d'intérêt minimal en vigueur aujourd'hui.

Toujours est-il que la recommandation précitée de la commission a permis d'éviter la pire. En effet, l'association des caisses de pensions et l'Union patronale suisse demandaient une baisse de ce taux à 0,75%. Or un taux aussi bas aurait mis encore plus la prévoyance professionnelle dans le pétrin.

De fait, les intérêts servis sur le capital de vieillesse sont, avec le taux de conversion, déterminants pour le niveau des futures rentes du 2<sup>e</sup> pilier. Si

les intérêts versés sur l'argent économisé dans ce dernier diminuent toujours plus, le capital de vieillesse ne croît plus assez pour que plus tard la rente soit décente.

La déprime des intérêts a des conséquences catastrophiques pour la prévoyance vieillesse régie par le système de la capitalisation. Pendant des années, de 1985 à 2002, l'argent du 2<sup>e</sup> pilier a bénéficié d'un taux d'intérêt d'au moins 4%. Grâce à l'effet des intérêts composés, on est parvenu ainsi à doubler son capital de vieillesse en l'espace de 18

ans. Avec un taux d'intérêt de 1%, il faut pour cela 70 années. C'est 14 ans de plus qu'avec un taux d'intérêt de 1,25%. Plus le taux est bas, plus violent est l'effet d'une nouvelle baisse. La raison en est l'absence d'effet des intérêts composés.

## Il faut compenser les pertes

En raison de l'absence de taux d'intérêt décent, la prévoyance vieillesse contribue toujours moins à la formation du revenu perçu sous forme de rentes par les personnes à la retraite. Ces pertes doivent

être compensées. Sinon le mandat constitutionnel selon lequel les rentes de l'AVS et du 2<sup>e</sup> pilier doivent permettre de «maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur» restera une promesse en l'air pour toujours plus de personnes. La manière la plus simple et la meilleur marché de compenser les baisses de rentes du 2<sup>e</sup> pilier, c'est d'augmenter les rentes de l'AVS, ainsi que le demande l'initiative populaire AVSplus. Qui sait calculer, votera OUI le 25 septembre à AVSplus. USS

## COURRIER DE LECTEUR

### AVSplus: un rempart contre la misère!

Les patrons le reconnaissent aussi, l'AVS, cette assurance sociale étatique, introduite au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, constitue le ciment le plus solide pour la cohésion sociale de notre pays. Un des éléments évoqués par les milieux économiques pour l'attractivité de la place financière de la Suisse. Mais, pour la virulente porte-parole du lobby des assurances privées au Parlement fédéral, Isabelle Moret, conseillère nationale PLR, l'initiative des syndicats est irresponsable! Est-ce vrai? Dans tous les cas, la classe ouvrière n'est pas responsable de la crise financière de 2008 qui a ruiné le deuxième pilier de la prévoyance professionnelle. Affirmer, après ce qui s'est passé, qu'il faut renforcer le rôle de celui-ci, au lieu d'augmenter les rentes de l'AVS est vraiment irresponsable pour notre sécurité sociale. Les institutions de prévoyance sont les otages des marchés financiers et sont également responsables, par l'importance qu'elles ont dans le secteur immobilier, du prix

élevé que payent les locataires pour se loger en Suisse.

Cet été, les médias dominants se sont fait l'écho d'épisodes dramatiques vécus par une partie des paysans suisses. Là aussi, une augmentation de 10% des rentes permettrait à certaines familles d'agriculteurs d'éviter de basculer dans la misère. Mais l'UDC, qui se veut le garant de l'agriculture, oublie de dire qu'il vient d'accorder, avec le PLR, des millions de francs de cadeaux fiscaux aux multinationales, responsables de la baisse des revenus à la production indigène, par le jeu de la concurrence internationale.

Les opposants à notre initiative posent la question facile: «Qui va payer?» C'est simple, dans la logique de la répartition équitable de la richesse produite par le travail, il faut aller chercher l'argent là où il se trouve, dans les paradis fiscaux!

**Jean-Claude Cochard, vice-président de l'Union syndicale vaudoise, Les Avants**

## Cours CCT CFF/CCT CFF Cargo

En vue de mieux connaître le fonctionnement de la CCT CFF/CFF Cargo, s'agissant du temps de travail et aussi des modèles d'avenir, votre syndicat a mis sur pied des journées de formation pour toutes et tous les membres du SEV travaillant chez CFF et CFF Cargo.

Nous vous rappelons donc que le prochain cours aura lieu:

### le 28 septembre 2016 au Secrétariat régional SEV, Av. d'Ouchy 9b, Lausanne

Pour cette formation, vous recevez un congé payé selon les dispositions de l'annexe 6.6 de la CCT CFF/CFF Cargo.

Il reste encore des places, veuillez donc vous inscrire via internet en vous rendant sur le site: <http://sev-online.ch/fr/aktuell/agenda/28-9-2016> ou par téléphone au 021 321 42 52 auprès de Conny Barraud.

*L'équipe de formation du SEV*



**Pour les deux tiers des Suissesses, l'AVS est le seul revenu sûr durant la retraite.**



**Melanie Aebi**

Commission des femmes

C'est pourquoi je vais voter le 25.9.16

**Oui à AVS plus**

RATP: le recours à l'inspecteur du travail a porté ses fruits

# Merci monsieur l'inspecteur !

**Depuis plusieurs mois, le SEV demandait qu'il y ait des WC aux terminus des lignes exploitées par RATP DEV sur le réseau des TPG, de même que des locaux de pause adéquats. Il aura fallu l'intervention de l'inspection du travail pour que la direction promette d'agir.**

Le SEV est satisfait de la tournure des événements, bien qu'il ait fallu beaucoup de temps et d'énergie pour obtenir quelque chose qui est tout simplement inscrit dans la loi (il s'agit ici de la loi fédérale sur le travail et de la loi fédérale sur l'assurance-accident). L'OCIRT (Office cantonal d'inspection des relations du travail), interpellé par le SEV (voir *contact.sev* n° 11), a provoqué une première table ronde avant l'été à laquelle ont participé la direction de RATP DEV, les TPG et le SEV, repré-

senté par Pierre Delias, délégué syndical, et Valérie Solano, secrétaire syndicale SEV. Une seconde table ronde a eu lieu le 30 août dernier.

## Les choses vont bouger

La direction a bien dû écouter et respecter les demandes du syndicat. «La discussion est plus facile en présence d'un inspecteur du travail», explique Pierre Delias. «Sous la pression, ils ont dit oui. On attend maintenant de voir ce qui sera fait concrètement. S'ils font ce qu'ils ont promis, c'est bien», complète-t-il, un peu méfiant tout de même.

## Des aménagements annoncés

Le SEV demandait depuis des mois à RATP DEV d'agir, mais aussi aux TPG, qui sous-traitent ces lignes à RATP DEV. La revendication du SEV était claire: chaque ligne doit disposer de WC aux terminus et de lieux de pause adéquats. «Aussi triviales que soient ces préoccupations, la mise à disposition des WC et des lo-



Des toilettes géantes installées devant le bâtiment principal de l'ONU à New York, ceci afin de montrer que la problématique des WC est un enjeu de santé publique à l'échelle planétaire...

caux de pause est un point essentiel pour la qualité des conditions de travail dans une entreprise et c'est ce que le SEV a réussi à transmettre comme message», explique Valérie Solano.

Des améliorations sont désormais annoncées et le SEV s'en réjouit. Certaines seront réalisées dans l'immédiat et d'au-

tres au changement d'horaire en décembre.

## Action exemplaire de l'OCIRT

L'OCIRT ne s'est pas contenté d'assister à la table ronde et de mettre les points sur les «i» oralement à l'entreprise. L'inspecteur du travail a écrit un courrier par la suite à la RATP DEV avec une demande

explicite de mise en conformité. L'OCIRT a fixé le délai à fin 2016 et exige de l'entreprise qu'elle prenne toutes les mesures adéquates. L'Office cantonal se met également à disposition des TPG pour faire pression sur les communes réticentes à octroyer les installations nécessaires. La RATP, les TPG et le SEV se retrouveront en janvier 2017 pour évaluer la situation.

## Situation catastrophique

Pour Pierre Delias, la situation actuelle est «honteuse et désolante venant d'un grand groupe comme la RATP». Il espère vraiment que les aménagements promis seront bien réalisés: «En général, quand le personnel proteste, il y a bien quelque chose qui se passe mais ça ne dure pas longtemps. Quand les TPG tapent sur la table par contre, la direction RATP réagit vite.» Et cette fois-ci, il a même fallu aller plus loin et faire appel à l'inspecteur du travail genevois... **Henriette Schaffter**

## Photomystère: «Où cette photo a-t-elle été prise?»



Le concours de **contact.sev**

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant-e sera tiré-e au sort parmi les réponses correctes et gagnera un set d'écriture Caran d'Ache.

Solution du concours paru dans *contact.sev* n° 14:

L'arrêt de Trey entre Payerne et Granges-Marnand, où le quai se situe pour l'instant dans l'herbe...

Le sort a désigné **Matthias Heusser**, domicilié à Lyss, membre de la section AS Berne.

Il gagne un couteau de poche Outrider aux couleurs du SEV.

## Conditions de participation

**Par carte postale** Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

**Par e-mail** Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: [mystere@sev-online.ch](mailto:mystere@sev-online.ch)

**Sur Internet** Rendez-vous sur notre site [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch), cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 21 septembre 2016